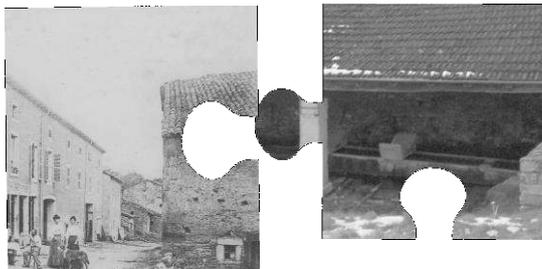


JANVIER 2019
N°20

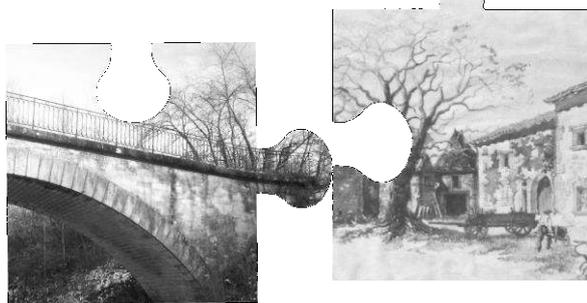


DOMMARTIN AUX BOIS



LA VIE DE LA COMMUNE

Adoncourt - Agémont - Barbonfoing



Tél/fax : 03.29.66.86.97
dommartin-aux-bois@wanadoo.fr

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
Mot du Maire	3
Projet de Blason.....	5
Photos aériennes de la commune.....	6
Commission Fêtes et Cérémonies	8
Forêt communale	13
CCAS.....	14
Club de la Mirabelle.....	16
Comité des Fêtes.....	17
Association Amicale des Pompiers	19
Bibliothèque	20
Histoire locale	21
Billet d'Isidore	23
Etat civil.....	25
Numéro 20 de la Vie de la Commune	25
Communauté de Communes	26
Bon à savoir	28
Un peu de détente.....	29
Rappels à la Loi.....	31
Dates à retenir.....	31
Mémo et réponses aux jeux	32

LA VIE DE LA COMMUNE
JANVIER 2019 - N° 20

Bulletin municipal d'informations semestriel

Directeur de publication :
Patrick RAMBAUT
Tél : 06-73-03-58-89

Comité de rédaction :
Ghyslaine DIDELOT, Catherine FARINEZ,
Edith CHARLES et Evelyne CHONAVEL

Mise en page : FINOT Cindy

Commune de Dommartin-Aux-Bois
3, rue Croix Didière
88390 DOMMARTIN AUX BOIS

Imprimé par nos soins

Tirage : 230 exemplaires

Bulletin distribué gratuitement.

Dépôt légal : janvier 2019

Le mot du Maire



Madame, Monsieur,

L'année 2018 a vu un certain nombre de travaux se réaliser sur notre commune.

Comme annoncé, le syndicat des eaux du Bolon a fait remplacer les canalisations de la rue de la Gare et de la rue de la Pêche. Ces canalisations dataient des années cinquante et faisaient l'objet de nombreuses interventions pour des fuites. Le syndicat a prévu un programme d'investissement pour rénover les parties les plus fuyardes de son réseau, afin de diminuer les coûts de fonctionnement. Ainsi, en 2018, sur plus de six mois de travaux, ce sont environ 3 kilomètres de tuyaux qui ont été remplacés. Ces interventions ont concerné les communes de Dommartin aux Bois, Girancourt, Hennecourt, Damas et Bettegney et Dompaire. Dans le même temps, les élus ont voté la remise en état de la fontainerie du château d'eau de Mazeley.

Suite à ces interventions, le Département a fait procéder au renouvellement de la couche d'enrobé de la rue de la Gare à Adoncourt, avec un calage (apport de granulas en bord de chaussée) que nous avons complété sur un coté pour réaliser le cheminement. Le carrefour de la Côte Gravot et de la rue de la Gare a été modifié par un traçage horizontal et la pose de balisettes. La vitesse de certains usagers et le non-respect de la signalisation posaient problème, on espère que les aménagements, réalisés en lien avec le service routier du Département, améliorent la sécurité de ce carrefour. À Agémont, nous avons profité du terrassement pour compléter le réseau pluvial rue de la Pêche. En effet, le début de cette rue n'en était pas doté, et cinquante mètres ont été remplacés. Cela nous a également permis de répondre à la demande d'un riverain qui n'acceptait pas le passage d'un réseau pluvial sur sa propriété sans servitude, en condamnant cette partie. Ces travaux se sont passés dans de bonnes conditions, avec une entreprise qui a fait preuve de professionnalisme.

En ce qui concerne la voirie communale, le Conseil Municipal avait programmé un gravillonnage sur moitié de la longueur de la voie communale n° 2 coté Adoncourt, soit environ 1 km, et sur la Cote de la Boulangère à Agémont. La sécheresse de cet été a eu des conséquences sur l'état des chaussées. En effet, les fissures se sont élargies fortement, ce qui a nécessité de les boucher avant la réalisation du gravillonnage, qui ne fera qu'au printemps 2019.

Dans le bulletin de juillet 2018, je vous disais que le dossier de rénovation de l'éclairage public de Dommartin aux Bois était en attente de l'accord de subventions de l'Etat et du Département, il a fait l'objet d'un avis favorable, on a aussitôt lancé les études et la réalisation des travaux est programmée pour février 2019. Nous avons demandé les devis pour les mêmes travaux sur Agémont, Barbonfoing et Adoncourt, qui seront mis au budget 2019 si nos moyens le permettent.

Le haut débit par la fibre optique, tant attendue, devrait arriver en fin d'année 2019, si tout va bien.

L'implantation d'une haie de 200 mètres en bordure du chemin de Ville a reçu un accord des partenaires du projet. Le terrain a été préparé, la plantation ne se fera pas avant février 2019, à cause du manque d'eau dans les sols qui pourrait compromettre la reprise des plantes.

La conduite d'alimentation des fontaines de Adoncourt a été réparée sur une partie de son réseau près de la source. Nous avons remplacé 80 mètres de conduite fuyarde en grès par du PVC pression diamètre 125.

Voilà en quelques mots les faits marquants des travaux 2018 et les prévisions 2019. Je terminerai ce mot du Maire en vous invitant à la cérémonie des vœux qui se déroulera le samedi 19 janvier 2019 à 18 heures à la salle polyvalente.

En attendant de vous retrouver, je vous adresse, au nom des élus du Conseil Municipal et de moi-même, nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année, en espérant qu'elle vous apporte ce que vous attendez.

Patrick RAMBAUT

**Cérémonie des Vœux à la population :
la Municipalité vous invite
le samedi 19 janvier 2019 à 18 heures
à la salle polyvalente
Venez nombreux !**



Meilleurs vœux 2019

Dommartin aux Bois

INFOS COMMUNALES

Projet de blason

Depuis quelques années, les élus souhaitaient identifier la commune au travers d'un blason.

Récemment, une commune du secteur de Charmes a retenu la proposition d'un nancéen, Monsieur Robert André LOUIS. Nous l'avons contacté, il a accepté de travailler sur notre projet et nous a proposé ce qui figure ci-dessous. Le blason proposé est le fruit d'une réflexion dont vous avez les explications jointes. Ce projet sera soumis au vote des élus lors du prochain conseil municipal. Nous souhaitons recueillir votre avis sur ce projet de blason.

DOMMARTIN – aux – BOIS – 88147

Blasonnement

- *D'azur, à un ramillon de mirabellier, supporté de sable, fruité de 3 mirabelles d'or tachetées de pourpre et feuillé d'argent, en chef, chapé ondé de gueules, bordé d'argent chargé de deux faines d'or à dextre, rangées en barre et deux autres à senestre, rangées en bande, au pont d'or maçonné et à la rambarde de sables brochant, en pointe, sur le champ et le chapé.*
- *Soutien de l'écu, deux rameaux de mirabelliers supportés de tanné feuillés de sinople et fleuris d'argent, passés en sautoir.*
- *Devise, DOMMARTIN-aux- BOIS en lettres de sable sur un liste d'or au revers de gueules.*

Motivations



Le chapé rouge symbolise le manteau de saint Martin, soldat romain, coupé en deux par son épée pour en donner la moitié à un pauvre dénudé. Il évoque le toponyme de Dommartin (Donno Martino au XIIème siècle) et ce saint auquel est vouée l'église du village.

Les faines évoquent les forêts environnantes et l'appellation *aux bois*.

Les 4 faines représentent également les 4 hameaux : Dommartin aux Bois, Barbonfoing, Agémont et Adoncourt composant la commune.

Le ramillon et les rameaux de mirabelliers illustrent la présence des vergers sur le finage.

La bordure ondée du chapé dessine le partage des eaux sur le territoire de la commune : Barbonfoing et Agémont sont situés sur le bassin Rhodanien ; Dommartin-aux Bois et Adoncourt appartiennent au bassin Rhéna.

L'ondé fait également allusion au ruisseau La Gitte.

Le pont à une arche est inspiré de l'ouvrage d'art de la commune. Il surmontait le passage de la voie ferrée reliant, depuis 1886, Epinal – Darnieulles à Jussey. La portion traversant le ban de Dommartin aux Bois fut fermée en 1973.

Armoiries composées et dessinées par Robert, André LOUIS passionné d'héraldique, membre du Comité Lorrain d'héraldique, en décembre 2018.

Photos aériennes de la commune

Comme annoncé dans le bulletin de juillet 2018, environ 450 photos aériennes de notre commune sont à votre disposition gratuitement en mairie. Pour vous les procurer, il vous suffit de venir aux heures d'ouverture de la mairie munis d'une clé USB.





Barbonfoing



Dommartin



COMMISSION FÊTES ET CÉRÉMONIES

Ce second semestre, la commission communale Fêtes et Cérémonies a été particulièrement active, de par les Animations proposées à la population et aussi dû au calendrier avec la Cérémonie du Centenaire de l'Armistice de la Grande Guerre.

Des esprits chagrins pourraient penser que ces animations amputent le budget de la commune. Sachez qu'il n'en est rien : les organisateurs et les bénévoles utilisent leur matériel personnel et prennent sur leur temps libre. Vraiment, très peu de dépenses sont engagées de la part de la Municipalité. Le salon a même produit un « bénéfice » au niveau du repas et les lots remis aux lauréats du concours ont une valeur toute symbolique - ceux qui participent le savent bien et n'en attendent pas plus.

Ces animations n'ont d'autres buts que de créer du lien dans le village, de garder notre patrimoine, de faire connaître notre commune aux alentours et de proposer quelques réjouissances aux habitants.

Je profite de cette tribune pour remercier chacun des bénévoles qui nous a aidés, car je n'ai pas toujours le temps de le faire dans l'agitation du moment.

Le Salon des Artisans et Artistes amateurs le 30 septembre 2018

Le Salon a perdu son qualificatif de « mini » car il a connu cette année encore un beau succès, avec la participation d'un nombre croissant d'artistes issus de notre commune qui n'hésitent plus à se montrer et à se faire connaître.

C'est bien une richesse pour nous tous, quelque soit le domaine dans lequel vous exercez.



La célébration du Centenaire de la Grande Guerre le 11 novembre 2018

Il aurait été incompréhensible que notre commune ne rende pas hommage aux soldats tombés pour la France en ce jour de centenaire de l'Armistice puisque notre Monument aux Morts porte les noms de 26 hommes originaires de notre commune, victimes du conflit de 14-18.

Nous avons voulu leur faire honneur en organisant un 11-Novembre particulier, en y associant aussi les jeunes, qu'ils soient encore à l'école primaire, au collègue ou au lycée. Un grand bravo à Alix, Clara, Eléa, Lucie et Victor qui ont bien voulu lire les noms et circonstances du décès de nos Poilus et aussi à nos porte-drapeaux Léon et Paul. Nous avons tous chanté d'une belle voix la Marseillaise, sur fond musical cette fois.

C'était une belle cérémonie qui voulait faire participer toutes les générations, non pas pour faire l'apologie de la guerre, mais pour sortir de l'ombre ceux qui y ont laissé la vie.



La cérémonie était assortie d'une exposition à la salle polyvalente relatant l'historique de notre Monument aux Morts (qui vient d'être restauré) et l'histoire personnelle de nos Poilus, grâce à des témoignages prêtés par les familles. On regrette le peu d'engouement des habitants pour partager leurs souvenirs, mais ceux qui l'ont fait n'en ont que plus de mérite et on les en remercie de nouveau.

Cependant, les visiteurs se sont montrés très satisfaits et même agréablement surpris de la richesse des éléments exposés.



Le concours des Maisons Décorées 2018

Cette année encore, après quelques hésitations, le concours a été relancé pour la 4ème fois, et le jury est passé mardi 18 décembre, comme annoncé dans les boîtes aux lettres de chacun, afin d'apprécier vos efforts pour égayer nos villages.

Il faut bien se rendre à l'évidence : il y a de moins en moins de participants. Peut-être

parce que l'ambiance générale du pays n'est pas à la fête, ou bien peut être que le manque de neige vous a fait oublier le calendrier de Noël ?

Par contre, les réalisations proposées sont de qualité. Voici quelques photos, non exhaustives, en vous priant d'en excuser la qualité (pas faciles les clichés de nuit !).

Chez Nathalie et Jacques à Agémont



Chez Nénette et Dominique à Adoncourt



Chez Anne-Laure à Adoncourt



FORET COMMUNALE

La Forêt

Une vente de chênes issus de la parcelle 20 (secteur du petit Rayeux) a eu lieu le 8 novembre 2018. Deux lots étaient proposés aux acheteurs. Le premier, d'un volume de 145 m³ a trouvé preneur (scierie Vosgienne de St Ouen les Parey) pour la somme de 40 751€ HT, soit 280€/m³. Le deuxième lot était constitué d'un seul tronc de 4,35 m³. Notre agent ONF l'a volontairement séparé du fait de sa qualité. En effet, il était classé de première qualité, il était donc préférable de le vendre séparément. Il s'est vendu 3 452€, soit 794€/m³.



Au cours de l'année 2019, les élus auront à se prononcer sur le nouveau plan d'aménagement forestier. Celui qui servait de guide pour la gestion de notre forêt, est arrivé à son terme. Validé en 2003, il couvrait la période de 2003 à 2017. Le nouveau plan d'aménagement s'appliquera sur 18 années, soit jusqu'en 2037.

Les Affouages

C'est donc sur la parcelle 20 lieu-dit "le Petit Rayeux" que les affouages seront exploités cet hiver. La commission Forêt accompagnée de Julien et Patrick, s'est rendue sur la dite parcelle afin de constituer les lots, entre 10 et 15 stères par affouagiste, sachant que ceux qui n'auraient pas ce volume pourront demander un complément en Mairie, après avoir terminé de façonner leur lot.

Le tirage au sort a eu lieu le mardi 11 décembre en présence de Monsieur LECLERE, agent ONF qui rappelait quelques règles de sécurité : port du casque forestier, port d'un pantalon anti coupure, de chaussures de sécurité, etc., et de protection du peuplement et des sols forestiers, respecter les jeunes bois, ne pas faire ses piles de bois dessus, les redresser si besoin, respecter les arbres creux ou morts laissés en faveur des oiseaux, le façonnage et débardage s'effectuent uniquement sur les cloisonnements... En cas d'accident, un point de rencontre à fixer avec les secours soit le **PRF 88 5469** correspondant pour cette Exploitation à la Scierie d'Agémont.

Les 22 affouagistes concernés ont reçu et signé un exemplaire du règlement. Le prix du stère reste inchangé soit 11 €, délai d'exploitation le 18 mai 2019, délai d'enlèvement le 17 août 2019 uniquement lorsque le sol le permet (sol sec ou gelé.)

C.C.A.S (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

Subventions

Activités sportives et culturelles

PISCINES		MONTANT SUBVENTIONNE PAR LE CCAS	
Carte abonnement familial			
	* 10 entrées adultes ou 20 entrées enfants	⇒	40 % de la dépense réelle / carte
	* 5 entrées adultes ou 10 entrées enfants	⇒	40 % de la dépense réelle / carte
Carte d'abonnement individuel			
	semestrielle piscine / espace forme	⇒	40 % de la dépense réelle / carte
	* annuelle piscine / espace forme*	⇒	40 % de la dépense réelle / carte
Carte leçons de natation (10 séances)		⇒	40 % de la dépense réelle / carte
Carte aquagym (10 séances)		⇒	40 % de la dépense réelle / carte
Carte aquatraining (10 séances)		⇒	40 % de la dépense réelle / carte
Carte 10 entrées piscine + sauna		⇒	40 % de la dépense réelle / carte
PATINOIRE		MONTANT SUBVENTIONNE PAR LE CCAS	
Carte abonnement familial			
	*10 entrées adultes ou 20 entrées enfants	⇒	40 % de la dépense réelle / carte
	*5 entrées adultes ou 10 entrées enfants	⇒	40 % de la dépense réelle / carte
Carte abonnement familial + location de patins			
	*5 entrées adultes ou 10 entrées enfants	⇒	40 % de la dépense réelle / carte
Carte 5 affûtages		⇒	40 % de la dépense réelle / carte
Carte 10 locations de patins		⇒	40 % de la dépense réelle / carte
SPINAPARC		MONTANT SUBVENTIONNE PAR LE CCAS	
Parcours enfants		⇒	40 % de la dépense réelle / entrée
Parcours "Petits aventuriers"		⇒	40 % de la dépense réelle / entrée
Parcours découverte		⇒	40 % de la dépense réelle / entrée
Parcours adultes		⇒	40 % de la dépense réelle / entrée
Carte familiale (10 cases : 1 case = 1 enfant et 2 cases = 1 adulte)		⇒	40 % de la dépense réelle / carte
Carte "Petits aventuriers"		⇒	40 % de la dépense réelle / carte
Parcours sportifs		⇒	40 % de la dépense réelle / entrée
BMI / Bibliothèque et Médiathèque		MONTANT SUBVENTIONNE PAR LE CCAS	
Abonnement individuel			
	*Enfants jusqu'à 14 ans inclus	⇒	100% de la dépense réelle / abonnement
	*Adultes	⇒	50 % de la dépense réelle / abonnement
	*Tarif réduit (jeune à partir de 15 ans, étudiant, chômeur, bénéficiaire du RSA, adulte handicapé, titulaire de la carte ZAP et + de 60 ans)	⇒	50 % de la dépense réelle / abonnement

Allocation vacances

Le CCAS accorde une allocation vacances dans le but d'aider les enfants de la commune jusqu'à l'âge de 16 ans, à participer à des séjours de vacances ou de centre aéré, dans la limite de 3 semaines par an pendant les congés scolaires :

- ✓ 20,00 € par semaine pour un enfant dont les parents ne sont pas imposables sur le revenu.
- ✓ 10,00 € par semaine pour un enfant dont les parents sont imposables sur le revenu.



Transports scolaires



Le CCAS accorde également une subvention pour le transport scolaire à hauteur de 50 % du coût du transport scolaire supporté par les parents de collégiens ou lycéens dommartinois.

Le remboursement se fera sur présentation de justificatifs à partir du 2^{ème} trimestre. Le montant de cette aide ne pourra pas dépasser la moitié du prix demandé par le Conseil Départemental des Vosges pour le transport scolaire.

Ne pas oublier également de fournir un RIB

Journée CCAS

Les habitants de la commune de plus de 65 ans étaient invités le 25 novembre 2018 à la journée conviviale qui leur est dédiée chaque année. Une cinquantaine d'entre eux ont répondu à cette invitation. Le repas préparé par la boucherie traiteur LEBLANC de Thaon les Vosges a été apprécié, l'animation était assurée par le clown Marcel GRAND de Uxegney, présentant un spectacle intitulé « le vélo de Marcelo ». Les participants ont passé une bonne après-midi.



LE CLUB DE LA MIRABELLE

Un programme bien étoffé pour le Club de la Mirabelle

Le jeudi 13 septembre 2018, le Club de la Mirabelle qui compte actuellement dans ses rangs un bel effectif de 51 adhérents, a repris à la salle polyvalente ses activités détente hebdomadaires.

Un mois plus tard, s'est déroulée le 11 octobre l'Assemblée générale suivie par la majorité des membres. Après quoi, selon la coutume établie de longue date, tout le monde s'est retrouvé au restaurant pour un repas convivial. Cette année, le Club avait jeté son dévolu sur l'établissement « Le Paradis » au Void d'Escles. Une belle découverte, les lieux ayant été rouverts par les nouveaux tenanciers le jour de la fête des mères.

Au retour, bon nombre de membres ont fait halte au Lycée « La Providence » d'Harol pour participer à un après-midi intergénérationnel mis sur pied par les élèves et une enseignante. Les Clubs du secteur avaient été invités. Chacun selon ses goûts a pu s'adonner, soit à ses jeux favoris, soit à la danse, au son de l'accordéon de Cyrille Renaut, dans la salle du gymnase.

Le jeudi suivant 18 octobre, la société RS Distribution est venue animer une matinée publicitaire en la salle polyvalente, ponctuée par un repas offert par la dite société.

Le temps de saint Nicolas est aussi prétexte à de joyeuses agapes qui, le 13 décembre, se sont déroulées au restaurant « La Crémaillère » à Bainville aux Saules. Après quoi les traditionnels jeux du jeudi ont battu leur plein à la salle polyvalente, agrémentés par la visite du saint patron de la Lorraine venu distribuer des friandises.

En 2019, le Club proposera le dimanche 17 février son loto traditionnel, prisé des joueurs pour la variété des lots proposés, tant utilitaires que culturels. Et peu après, un peu en avance sur la date officielle, suivra le dimanche 10 mars, le repas de printemps ouvert à tous en la salle polyvalente. Des dates que chacun est invité à cocher dès à présent.

Chaque année, la Mirabelle participe à un challenge de belote appelé « Coupe de l'Amitié » et se confronte aux Clubs amis de Charmois l'Orgueilleux, La Haye et Hautmougey. L'épreuve se déroule en quatre manches disputées alternativement dans chacun des clubs. La dernière étape est programmée à Dommartin le jeudi 14 mars. Actuellement, La Haye, leader de l'épreuve possède sur son dauphin Dommartin une confortable avance qui ne semble pas devoir être comblée, même si le sprint final se joue à domicile. Mais l'essentiel est l'échange avec les autres clubs auquel donnera lieu cette rencontre.

Enfin le 6 juin, les membres de La Mirabelle s'offriront pour clore la saison, une sortie dont la destination, pour l'instant est encore au stade de l'ébauche.

François DIDELOT



Les équipes de belote du Club ayant participé à la Coupe de l'Amitié et sorties victorieuses lors de la manche qui s'est jouée en mars 2018 à La Haye.

LE COMITÉ DES FÊTES

Dans les pas du Comité des fêtes

Durant le deuxième semestre 2018, le Comité des fêtes a mis sur pied quatre manifestations.

Le samedi 18 août il a dressé ses tables à Agémont pour célébrer et rappeler le temps de l'ancienne fête patronale dont les Archives Départementales détiennent les procès-verbaux d'adjudication aux forains de 1884 à 1913. Une première édition qui remonte donc à 135 ans ce qui n'est pas rien (A.D. dossier Edpt 149 1N1). Le repas a été servi midi et soir, mais le feu d'artifice programmé n'a pu être tiré par mesure de sécurité, la sécheresse persistante ayant rendu inflammables les herbes du pas de tir.

Le samedi 9 septembre, par une journée ensoleillée, une trentaine de personnes se sont transportées en autocar au parc animalier de Sainte Croix en Moselle, pour rendre visite aux animaux d'Europe, loups, bisons, cerfs, ours, élans. La matinée a permis à chacun de déambuler à sa guise à la découverte des différentes espèces en suivant les itinéraires fléchés. En après-midi, c'est un circuit en petit train qui était réservé aux visiteurs afin, sous la conduite d'un guide de se rapprocher au plus près des espèces les plus sauvages.



À la descente du petit train à Sainte-Croix

Avec le mois de novembre, arrive le Beaujolais nouveau et son cérémonial de dégustation. Le dimanche 18, le Comité des fêtes a sacrifié à la tradition et 40 personnes ont franchi les portes de la salle polyvalente pour passer un moment de détente et d'agapes joyeuses.

Enfin le 2 décembre, Saint Nicolas est venu dans la salle distribuer des friandises aux enfants présents. Pour patienter en attendant son arrivée, ils ont suivi, en compagnie de leurs parents le spectacle de magie donné par Denis Bastien et ses assesseurs qui se sont déjà produits à Dommartin par le passé. Les artistes ont su captiver une salle copieusement garnie.

François DIDELOT



Spectacle de magie le jour de la Saint-Nicolas

ASSOCIATION AMICALE DES POMPIERS



Les Sapeurs-Pompiers Harol / Dommartin aux Bois

La vie au Centre

Par l'Adjudant-Chef Dominique GAUTON

Le Président de notre Amicale et moi-même souhaiterions tout d'abord remercier les habitants de la commune pour leur accueil lors du passage de nos Sapeurs-Pompiers à l'occasion de la traditionnelle tournée des calendriers 2019 et surtout pour vos dons qui nous permettent de faire vivre notre Amicale.

Actuellement, nous sommes en période de recrutement au niveau départemental, mais aussi au niveau local, c'est pourquoi je lance de nouveau un appel à toutes personnes remplissant les conditions suivantes pour venir rejoindre notre équipe.

- **Avoir 16 ans au moins et 55 ans au plus**
- **Résider légalement en France**
- **Être en situation régulière au regard des obligations du service national**
- **Jouir de ses droits civiques**
- **Absence de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions**
- **Remplir les conditions d'aptitude médicale et physique adaptées et correspondantes aux missions confiées**

En France, quelques 193.700 hommes et femmes vivent un engagement quotidien au service des autres, en parallèle de leur métier ou de leurs études. Chaque jour, ils démontrent que solidarité et altruisme ne sont pas de vains mots.

Sapeur-pompier volontaire, pourquoi pas vous ?



L'ensemble du personnel du CIS Harol / Dommartin aux Bois vous souhaitent :
Une très bonne année 2019

Contact : Adjudant-Chef Dominique GAUTON

Tél : 06 11 71 08 68

Mail : dominique.gauton@gmail.com

BIBLIOTHÈQUE



Bibliothèque

ouverte **le samedi de 14h à 16h,**
y compris durant les vacances scolaires.

Cette année, nous avons eu le plaisir d'accueillir davantage de jeunes de la commune. Le nombre d'adhérents de Dommartin aux Bois ou d'autres localités tourne toujours autour de 80, ce qui nous permet de prêter environ 900 ouvrages tous les ans.

Actuellement et pour encore quelques semaines, nous exposons des ouvrages et des documents sur la **guerre 14-18** : nous invitons tous ceux que cela intéresse à venir les consulter ou les emprunter. Certains appartiennent à la bibliothèque, d'autres nous ont été aimablement prêtés par Ghyslaine et d'autres proviennent de la bibliothèque départementale de prêts et repartiront donc l'année prochaine.

Voici ce que nous vous proposons de découvrir dans nos rayons :

Romans adultes	3566
Romans policiers	276
Science-fiction, fantastique	74
Ouvrages sur la Lorraine	37
Documentaires adultes	662
Biographies, témoignages	200
Romans jeunes	620
Albums	541
BD	119
Documentaires jeunes	311
	6406

Abonnements :

Rustica
Cuisine actuelle
Maisons paysannes
l'Enthousiaste et vous
Nouvelle revue lorraine.

A cela, il faut ajouter **600 ouvrages** prêtés par la bibliothèque départementale. Nous échangeons 200 ouvrages lors du passage du bibliobus, deux fois par an, afin d'avoir toujours des nouveautés.

Venez découvrir la bibliothèque, cela ne vous engage à rien !

Remontée dans le temps pour les forêts communales

Il a été expliqué partiellement dans les deux précédents numéros de « La vie de la commune » quelle était l'affectation dans l'ancien temps des forêts aujourd'hui dénommées communales. En continuité de cette démarche et sur la foi de documents d'archives, nous allons nous pencher sur le passé des parcelles actuellement numérotées de 3 à 8 situées sur le territoire de Girancourt, au lieudit « Lassemont » près du hameau des Bois, enclavées entre la route de Girancourt à Renauvoid au nord et le chemin appelé « Tranchée des Dames » au sud.

Ces parcelles étaient alors en indivision entre les hameaux de Barbonfoing et du Void de Girancourt comme celles situées en bordure de la Tranchée des Voivres (La vie de la commune, n° 19, juillet 2018). Elles bordent un petit étang dit « étang de la Croix la Fille » figurant au plan joint, qui lui-même corrobore un procès-verbal de reconnaissance des limites daté du 29 juillet 1835 dont voici la teneur. *« En exécution de l'arrêté de Monsieur le Préfet du Département des Vosges en date du 27 juillet 1832 qui prescrit la reconnaissance et fixation des limites de l'étang dit « La Croix la Fille » contigu aux deux cantons de bois dit « Lassemont », situé sur le territoire de la commune de Girancourt, appartenant l'un à cette commune et l'autre indivis entre les hameaux du Void (même commune), et celui de Barbonfoing (commune de Dommartin aux Bois), lequel étang indivis entre les sieurs Jean-Nicolas Saunier, Jean François Gremillet, Nicolas Guyot de Girancourt et Jean-Baptiste Petot de Bouzey (commune de Chaumousey).*

Nous soussigné Henry Joseph, garde général des forêts au cantonnement d'Epinal, et Victor Melin arpenteur forestier au même lieu, nous sommes rendus aux cantons susdits et, en présence des sieurs Jean-Nicolas Richard, maire de la commune de Girancourt, Martin Deblaye et François Thouvenin, membres du conseil municipal de la même commune, des sieurs François Losseroy, maire de la commune de Dommartin aux bois, Jean-Nicolas Petot et Jean Robinet, membres du conseil municipal de cette commune, enfin des sieurs Jean-Nicolas Saunier, Jean-François Gremillet et Nicolas Guyot, propriétaires de l'étang « La Croix la Fille », nous avons reconnu que cet étang est situé sur la rive septentrionale des deux cantons de bois ci-dessus désignés, à l'extrémité de leur limite commune, laquelle déterminée par le lit d'un petit ruisseau coulant du sud au nord, formé par l'eau des pluies, qui seule sert à alimenter cet étang dont une portion seulement comprise entre les deux bois, l'autre portion ainsi que la chaussée donnant sur les terres voisines. »

Après lecture de ce procès-verbal nous précisant l'appartenance de ces cantons de bois, un autre document de 1848 nous en dit un peu plus sur leur nature : *« L'an 1848, le 21 novembre, Nous garde général des forêts au cantonnement d'Epinal (ouest), en exécution d'un article 90 du code forestier et 128 de l'ordonnance réglementaire, nous sommes transportés dans les bois de Barbonfoing et du Void afin d'y déterminer la partie où doit être établi le $\frac{1}{4}$ en réserve et avons l'honneur de présenter les observations suivantes : la section de Barbonfoing et le Void (commune de Girancourt) possède 45ha29 de bois répartis de la manière suivante :*

1°- 7ha85 au canton des Voivres à 1 kilomètre des hameaux.

2°- 27ha30 au canton du Petit Bois à 4 kilomètres de Barbonfoing

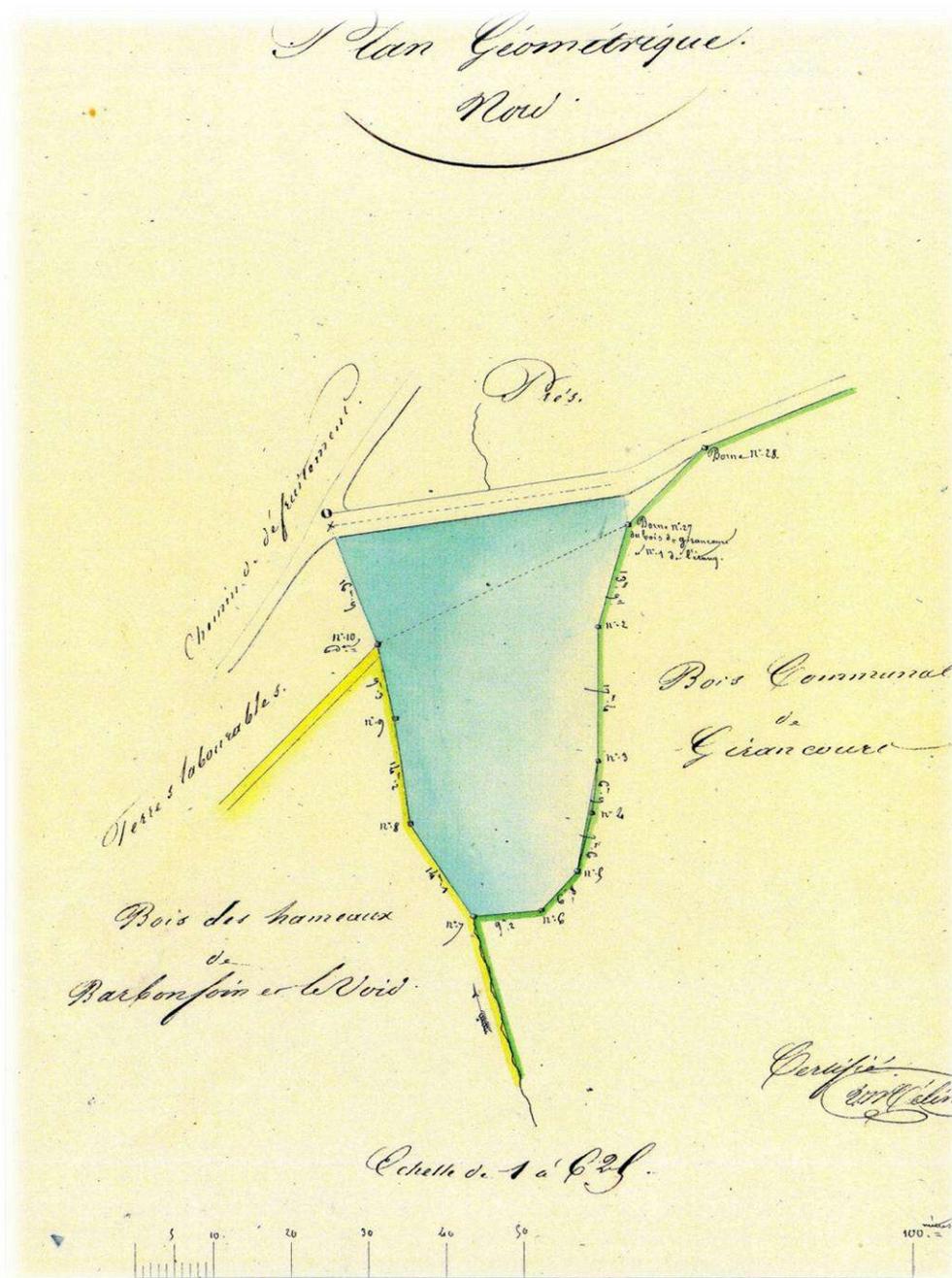
3- Enfin au canton de Lassemont, deux parcelles d'une contenance totale de 10ha14 provenant de la division du canton entre les sections de Barbonfoing, Agémont et Girancourt. Les deux parcelles qui aboutissent l'une sur la Tranchée des Dames de Remiremont (4ha89), l'autre sur les terres (5ha25) présentent un très beau peuplement en hêtres et l'ossature du sol permettra d'y élever des futaies. Ces bois, les meilleurs que possède Barbonfoing, sont à 4 kilomètres du hameau. Leurs produits pourraient être facilement dirigés sur les Forges d'Uzemain.(1)

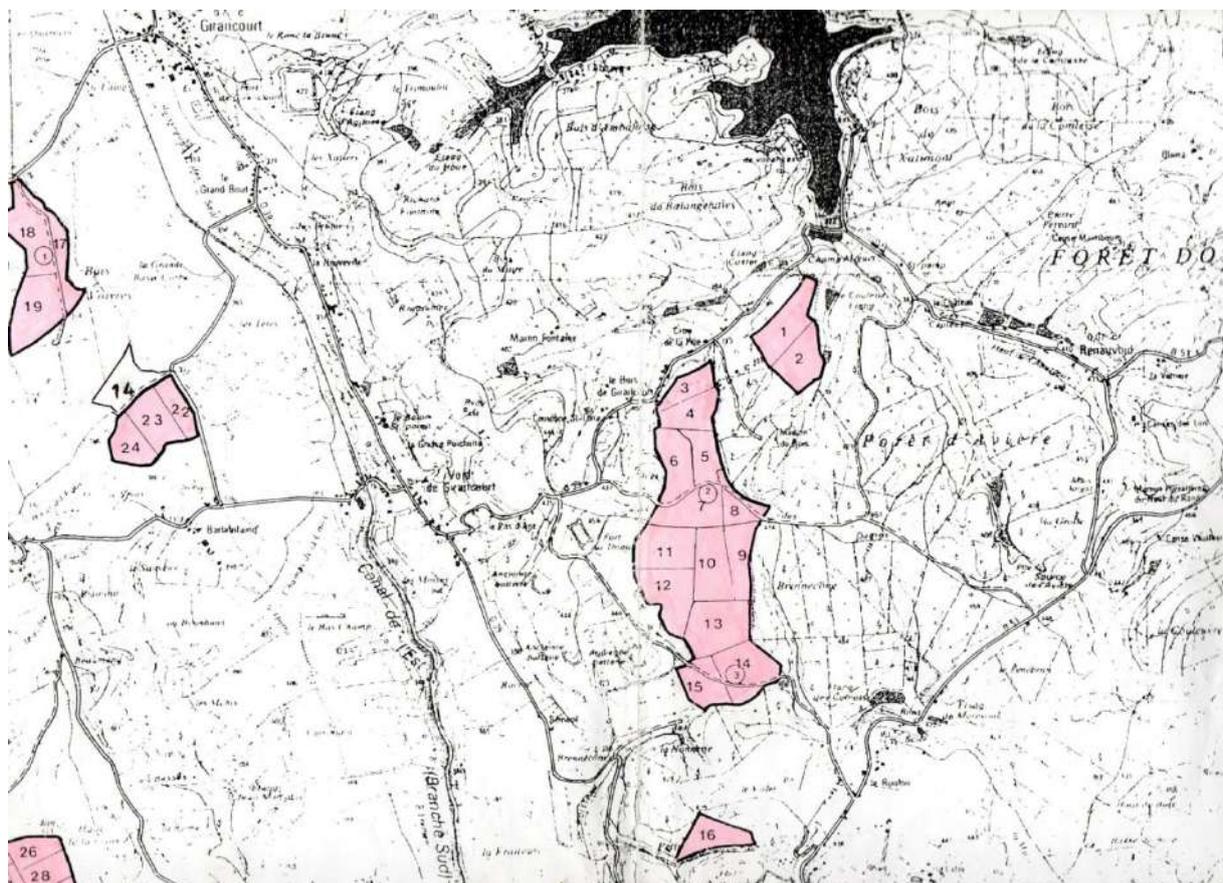
Ainsi leur position, leur cantonnement, leur nature rendent ces deux parcelles tout à fait propres à constituer $\frac{1}{4}$ en réserve des bois de Barbonfoing et du Void. Nous proposons qu'il y soit établi.

Epinal le 24 novembre 1848

(1) Il n'est pas précisé dans le document pourquoi vers Les Forges d'Uzemain. Peut-être y avait-il un lien avec l'industrie éponyme.

François DIDELOT





LE BILLET D'ISIDORE

C'était le 30 septembre. Ce jour-là, les dix villages composant la Paroisse Saint Jean-Baptiste de l'Avière célébraient Sainte Fleur. C'était à l'église de Darnieulles. Déjà, il y a dix ans, Darnieulles avait accueilli Sainte Fleur, mais la célébration avait eu lieu en plein air, sur la place de la Fête. Elle avait été réussie, d'autant plus que le soleil était radieux.

Moi, Isidore, il y a dix ans, j'étais là et j'avais beaucoup apprécié. J'avais encore en mémoire certains détails : l'autel placé en hauteur, puis le lancer de pétales à partir d'une voiture.

Bref, tout cela était très beau. Aussi, apprenant que la dix-neuvième célébration avait lieu à Darnieulles, j'avais pensé, qu'on allait renouveler l'expérience... Mais la sagesse a parlé, d'autant plus que l'église Saint Maurice n'avait pas connu de décoration florale à l'intérieur de l'édifice. Donc, la décision fut prise de célébrer Sainte Fleur à l'intérieur de l'église. Ce fut une première et une réussite... On traversait l'allée centrale au milieu des fleurs, les deux autels étaient fleuris à merveille ainsi que le chœur qui rayonnait avec des soleils éclatants. Entrant dans l'église, on était accueilli par de belles réalisations avec des gerberas et nouveauté, une suspension descendait du plafond.

Bref, c'était merveilleux. Ah ! J'oubliais, dehors de magnifiques citrouilles fleuries parsemaient les parterres qui ornent le devant de l'église. Rien n'avait été négligé.

Cette 19^{ème} Sainte Fleur avait un caractère particulier. Elle marquait les 25 années de présence de l'inventeur de cette fête. Je veux parler de l'Abbé LAMBOLEZ. Il est arrivé à Darnieulles, le 19 septembre 1993 et a été installé le dimanche 26 septembre en l'église de Mazeley. Cela faisait donc 25 ans. Dans son homélie, l'abbé n'a pas manqué de le rappeler à l'assistance nombreuse qui garnissait l'église.

Je le cite : « Vingt-cinq ans, cela fait beaucoup de changements. Être prêtre aujourd'hui n'est pas de toute facilité. Il faut toujours se remettre en face du message du Christ, qui est un message d'amour ». Il poursuivait : « Souvent, dans mes homélies, je rappelle ce commandement de l'amour, car sans amour on n'est rien du tout. L'amour permet de se comprendre, de s'accepter » et il a terminé son propos en évoquant Sainte Fleur. Et il disait : « Quand on célèbre un anniversaire, on offre des fleurs. Alors, si vous le voulez je vais m'offrir trois fleurs. La première me permettra de dire MERCI. La deuxième veut exprimer ma fidélité à l'église et au service de Dieu. Puis, la troisième, je veux la partager avec vous tous que j'ai connus et avec tous ceux qui ne sont plus ».

À la fin de la messe, Monsieur COSSIN, Maire de Darnieulles, a évoqué l'Abbé des Villes de Saint Dié et d'Epinal et l'Abbé des Champs devenant responsable, au fil des années de six, puis de huit et enfin de dix villages et de rappeler la place importance de l'église au centre du Village. Et de conclure en offrant à l'Abbé, pour ces 25 ans de présence à Darnieulles, la médaille de la Commune. Puis, la messe s'est poursuivie par le lâcher de pétales depuis le haut du clocher et le partage du verre de l'amitié.

Journée riche en souvenirs, riche en beauté et riche en amitié.

Rendez-vous l'année prochaine pour la 20^{ème} célébration.

Isidore

Au revoir Monsieur l'Abbé

L'Abbé Lamboley nous a quittés le 5 décembre 2018.

Après 25 ans passés à la Basilique Saint-Maurice d'Epinal, il est arrivé en 1993 à Darnieulles, il est devenu l'Abbé de 10 paroisses.

En 2000, l'Abbé fut le fondateur de la Ste FLEUR et sous un pseudo il écrivait le « Mot d'Isidore ».

Cette manifestation lui tenait particulièrement à cœur car il aimait beaucoup les fleurs. Il était très doué pour élaborer des compositions florales.

En 2017, il avait fêté son Jubilé de diamant. Il a aussi reçu, lors de la Ste Fleur 2018, la médaille de la commune de Darnieulles remise par le maire M. COSSIN. Un bel et émouvant hommage lui a été rendu lors de ses obsèques le samedi 8 décembre en présence de Mgr Didier BERTHET, Evêque de St-Dié.



Lors de la Sainte-Fleur 2018 à Darnieulles

ETAT CIVIL

NAISSANCES

- Théa COUVREUX CARRIERI, née le 20 février 2018, de Frédéric COUVREUX et Virginie CARRIERI, à Agémont.
- Ethan PIMENTA, né le 1^{er} avril 2018, de Anthony PIMENTA et Marina BATTAIS, à Dommartin.
- Robin SIMONNET, né le 22 octobre 2018, de Nicolas SIMONNET et Sophie TACHON, à Adoncourt.
- Martin GUILLOU, né le 25 novembre 2018, de Bastien GUILLOU et Audrey TRAXEL, à Agémont
- Céleste DELANNAY, née le 09 décembre 2018, de Emmanuel DELANNAY et Cécile DEFRANOUX, à Adoncourt.
- Leïla VIRY, née le 28 décembre 2018, de Romain VIRY et Sabrina MATHIEU ? 0 Barbonfoing.



DÉCÈS

- ❖ Philippe MATHIEU, décédé le 29 mars 2018, à Dommartin aux Bois
- ❖ Albert BRICE, décédé le 21 août 2018, à Epinal

NUMÉRO 20 « LA VIE DE LA COMMUNE »



C'est le numéro 20 de notre bulletin communal !

C'est un nombre important pour un anniversaire, même si en fait, il ne fête que ses 10 ans, à raison de 2 exemplaires par an ! Sa première édition, sous cette forme, date de décembre 2008.

Auparavant, il se nommait L'Écho de nos villages, avec une première publication en octobre 2001.

Il a pris bien des couleurs et de l'ampleur depuis sa création !!

Le Comité de Rédaction a à cœur de vous proposer une lecture bien illustrée et agréable, avec des rubriques instructives et intéressantes, particulièrement avec les articles de François. D'ailleurs, je voudrais ici le remercier pour sa participation toujours assidue et pour nous faire partager son érudition.

Malheureusement, peu de « journalistes » nous proposent leur aide alors Sachez que vous êtes les bienvenus. Contactez Ghyslaine pour en discuter, car ce bulletin est aussi le vôtre.



COMMUNAUTE DE COMMUNES

LE PASS COMMUNAUTAIRE



Vous habitez sur le territoire de la Comcom Mirecourt Dompain ?
Venez retirer votre pass communautaire pour bénéficier de tarifs préférentiels !

Gratuit

Où l'obtenir ?

- Dans votre mairie de résidence
- A l'Office de tourisme à Mirecourt
- A la ComCom (site de Dompain)

Dans quelles structures ? (liste évolutive)

- Cinéma Rio (Mirecourt)
- Ecole intercommunale de musique (Mirecourt)
- Maison de la musique mécanique et de la dentelle
- Musée de la lutherie et de l'archèterie françaises
- Médiathèque intercommunale (Mirecourt)
- Salle culturelle (Dompain)
- ...

Pièces à fournir

- Une photo d'identité obligatoire
- A présenter :
- Une pièce d'identité
 - Justificatif de domicile : avis d'imposition ou facture de moins de 3 mois
 - Livret de famille pour les mineurs



+ d'infos



Retrouvez tous les renseignements sur :

 @ComComMirecourtDompain
www.ccmirecourtdompain.fr

Contact :
Aurélien DENIS
adenis@ccmirecourtdompain.fr
06 87 76 50 76





Communauté de Communes Mirecourt Dompainre

**Vous voulez réduire votre facture de chauffage
en réalisant des travaux d'économie d'énergies
dans votre logement ?**

**La Communauté de Communes Mirecourt Dompainre
met en place des aides importantes :**

Des subventions jusqu'à 70 % du montant des travaux
Des conseils personnalisés pour établir votre programme de travaux
Un accompagnement gratuit pour réaliser vos démarches

Impression avec papier recyclé. Ne pas jeter sur la voie publique.

**Renseignez vous maintenant et sans engagement !
au CAL SOLIHA : 03 29 31 97 00**



Permanences

les 2^{èmes} vendredis du mois
en mairie de Mirecourt.

les 4^{èmes} vendredis du mois dans les locaux
de la Communauté de Communes
à Dompainre.

**La Communauté de communes vous aide à financer
vos travaux en partenariat avec :**



Réforme de la gestion des listes électorales : nouvelles modalités d'inscriptions à compter du 1er janvier 2019

(Source : www.service-public.fr)

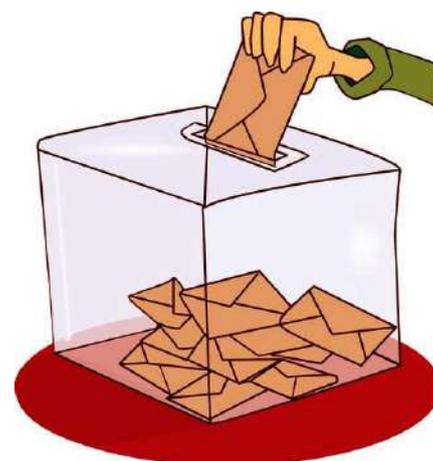
Pour lutter contre l'abstention et afin de réduire le nombre de non-inscrits et de mal-inscrit, les lois du 1^{er} août 2016 (n° 2016-1046, n°2016-1047 et n° 2016-1048) rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ont modifié les règles électorales.

Elles ont créé un nouveau système de gestion des listes électorales : le répertoire électoral unique (REU) dont la tenue est confiée à l'INSEE. Elle met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales. Ces dernières seront permanentes et extraites du REU qui les centralisera.

Cette réforme facilite également l'inscription des citoyens sur les listes électorales en permettant leur inscription jusqu'à quelques semaines avant le scrutin et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année n-1.

Il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales (liste électorale d'une mairie ou liste électorale consulaire) pour pouvoir voter.

L'inscription sur les listes électorales est automatique pour les jeunes de 18 ans (à la condition qu'ils aient fait le recensement à 16 ans), ainsi que pour les Français(e) obtenant la nationalité à partir de 2019.



Qui peut être électeur ?

Il faut remplir toutes les conditions suivantes :

- Avoir au moins 18 ans la veille du jour de l'élection (ou la veille du 2^e tour de l'élection)
- Être français
- Jouir de ses droits civils et politiques.

Où s'inscrire ?

- soit à la mairie de votre domicile,
- soit à la mairie d'une commune dans laquelle vous êtes assujetti aux impôts locaux (taxe d'habitation, contribution foncière des entreprises, taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties) depuis au moins 2 ans,
- soit à la mairie de votre résidence si vous y résidez de manière effective et continue depuis au moins 6 mois,
- soit à la mairie de la commune où vous êtes assujetti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public,
- soit à la mairie de la commune où la société, dont vous êtes le gérant ou l'associé majoritaire ou unique depuis au moins 2 ans, est inscrite au rôle des contributions communales depuis au moins 2 ans.

Quand s'inscrire ?

Il est maintenant possible de s'inscrire toute l'année.

Pour pouvoir voter pour les élections européennes du 26 mai 2019, il faut demander à être inscrit sur les listes électorales avant le 31 mars 2019.

À compter du 02 janvier 2020, les demandes d'inscription pourront être déposées, au plus tard, le sixième vendredi précédant le scrutin.

Comment s'inscrire ?

Sur place

Vous devez fournir les documents suivants : justificatif d'identité, justificatif de domicile et le formulaire cerfa n°12669*02 de demande d'inscription (disponible en mairie).

En ligne

Il faut utiliser le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales et joindre la version numérisée des documents suivants : justificatif de domicile et justificatif d'identité.

Service en ligne

Demande d'inscription sur les listes électorales

Accessible avec un compte service-public.fr ou via France Connect.

Par courrier

Vous devez envoyer les documents suivants à la mairie : formulaire cerfa n°12669*02 de demande d'inscription, photocopie d'un justificatif d'identité et photocopie d'un justificatif de domicile.

UN PEU DE DÉTENTE ...



1. *Tous les ennuis que nous vaut la vie moderne sont dus à ce qu'il y a du divorce entre la nature et nous.*

A : Nicolas Hulot

B : Isaac Asimov

C : Luc Besson

2. *Les vrais amis sont comme les étoiles : vous ne pouvez les reconnaître que lorsqu'il fait sombre autour de vous.*

A : Coluche

B : Confucius

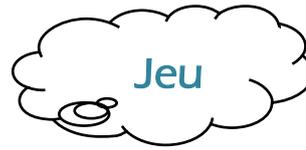
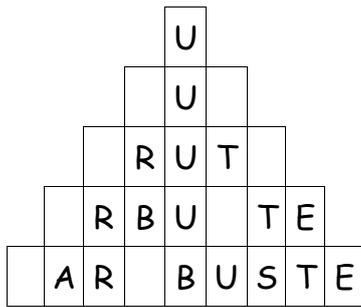
C : Bob Marley

3. *Dans la vie on ne fait pas ce que l'on veut mais on est responsable de ce que l'on est.*

A : Jean-Paul Sartre

B : Emmanuel Kant

C : Simone Veil



Trouvez les lettres manquantes
pour
reconstituer des mots



La Lorraine, terre de sorcières ?... Certains l'ont dit. Ce qui est sûr c'est qu'environ 3 000 personnes furent brûlées pour sorcellerie au seizième et dix-septième siècle. De nombreux ouvrages en parlent mais l'un d'eux répertorie les noms des malheureux condamnés, du moins ceux que l'auteur a pu retrouver dans les archives et les ouvrages d'autres chercheurs. La plupart n'était que de pauvres gens qui furent accusés par leurs voisins ou leurs familles. Mis à la torture, ils dénoncèrent d'autres personnes.

En travaillant sur ce thème, j'ai découvert, ô surprise que l'une d'entre elle était d'**Agémont**. Elle s'appelait **CAMUS Collatte**, était la femme de Claude CAMUS, et fut brûlée en 1624.

Voici quelques noms provenant de villages proches :

- BANVILLE Blaise, Valfroicourt, brûlé en 1589
- BARROUEL Jean, Uxegney, brûlé à Dompaire vers 1544
- BLAISE Jeanne, Bainville aux Saules, brûlé à Valfroicourt en 1589
- BOURSIER Jean, Dombrot le Sec, brûlé en 1591
- DEMENGEL Jeannon, Uxegney, veuve de Nicolas DEMENGEL, brûlée à Dompaire en 1594
- NARREL Claude, de Girancourt, condamné en 1593 ou 1594
- JOLY Dieudonné, Mazeley, femme de Toussaint JOLY, brûlée en 1618
- HACQUART Françoise, Ville sur Illon, brûlée en 1581.

A noter : tous les noms des condamnés n'ont pas été retrouvés, faute d'archives ou à cause des difficultés à lire les parchemins.

Source : A Mort la sorcière ! Jacques ROEHRIG,
Sorcellerie et répression en Lorraine au XVIème et XVIIème siècles,
la Nuée Bleue, 2007

RAPPELS À LA LOI

Transports scolaires

Dans le souci de protéger nos enfants, il est rappelé qu'il est fortement recommandé de ne pas dépasser un bus à l'arrêt qui charge ou décharge les enfants. D'ailleurs, le Conseil Départemental, qui est le gestionnaire des transports, conseille à ses chauffeurs de se stationner en pleine chaussée pour empêcher le dépassement dans les zones trop étroites.

Utilisation des désherbeurs thermiques

Les désherbeurs thermiques sont une bonne alternative aux désherbants chimiques, c'est indéniable. Cependant, attention aux dangers de dépôts de feux. Soyez prudents lors de l'utilisation, surtout par temps sec et surveillez votre chantier.

Horaires bruits de voisinage

Il est rappelé l'arrêté n° 964/08/DDASS/SE de Monsieur le Préfet relatif à la lutte contre les bruits de voisinage du 26 décembre 2008 notamment son article



10 II-3), à savoir que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, compresseurs à air ou haute pression, motopompe pour le prélèvement d'eau et/ou arrosage, bétonnière (liste non limitative) dont le bruit particulier est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- * Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- * Les samedis de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- * Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Rappel : Extrait de l'article R416-1 du code de la route : En agglomération, l'usage de l'avertisseur sonore n'est autorisé qu'en cas de danger immédiat.

Merci de bien vouloir respecter ces préconisations pour la tranquillité de tous.



DATE À RETENIR

Le samedi 30 mars 2019 : dernier jour pour l'inscription sur les listes électorales pour pouvoir voter aux élections européennes.

Le dimanche 26 mai 2019 : élections européennes.

MÉMO

HORAIRES D'OUVERTURE MAIRIE

Lundi	13h00 à 18h15	☎ 03.29.66.86.97 Fax : 03.29.66.86.97
Jeudi	17h00 à 17h45	Adresse e-mail : dommartin-aux-bois@wanadoo.fr
Samedi	09h00 à 12h00 <u>Semaine impaire</u>	La permanence des élus est assurée le jeudi de 17h00 à 18h00 et le samedi matin de 9h00 à 12h00 Portable du maire : 06-73-03-58-89

HORAIRES MAISONS DES SERVICES 130, chemin des Mitroches à Girancourt

AGENCE POSTALE COMMUNALE Du lundi au samedi de 9h30 à 12h00 Tél : 03 29 37 57 03	MÉDECINS GÉNÉRALISTES Mme Barbara DELMOTTE ☎ 03 29 37 57 25 Mme Gaëlle VENTAJA ☎ 03 29 37 57 01 M. Pascal NATAF ☎ 03 29 66 83 84 M. Vincent FABRE ☎ 03 29 66 82 58 Pour les horaires des permanences, consulter le planning affiché en salle d'attente ou prendre rendez-vous par téléphone.
MAISON DE SERVICES AU PUBLIC Lundi - Mardi : 8h30-12h00 et 13h30-17h00 Mercredi - Jeudi : 8h30-12h00 Vendredi : 13h30-17h00 Tél. : 03 29 36 15 47 Mail : jnfrancois@pays-epinal.fr	INFIRMIÈRES DIPLOMÉES D'ÉTAT Mme Marie-Paule FAIVRE DAVAL ☎ 06 79 08 11 72 Mme Delphine OLIVAIN ☎ 06 79 08 11 72 Sur rendez-vous
MASSEURS-KINESITHERAPEUTES M. Laurent JACQUEMIN ☎ 03 29 36 63 35 Mme Céline LHUILLIER ☎ 03 29 36 63 35 Mme Gwendoline MICHEL ☎ 03 29 36 63 35 Sur rendez-vous	NUTRITIONNISTE Mme Perrine CONTE ☎ 06 03 57 38 83 Sur rendez-vous
ORTHOPHONISTE Mme Julie PIERREL ☎ 03 29 37 30 43 Sur rendez vous	PHARMACIEN Pharmacie MULLER ☎ 03 29 66 82 88
PSYCHOLOGUE Mme Virginie LAPORTE ☎ 06 17 51 73 49 Sur rendez-vous	DENTISTE M. Xavier HANNART ☎ 06 29 39 23 26 Sur rendez-vous
OSTEOPATHE Mme Léa PRUNIER ☎ 03 29 34 16 11 Sur rendez-vous	

Réponses des jeux

Isaac ASIMOV (1920-1992) : russe naturalisé américain, auteur de science-fiction et de livres de vulgarisation scientifique.

Bob MARLEY (1945-1981) : auteur-compositeur, interprète et musicien de reggae.

Emmanuel KANT (1724-1804) : philosophe allemand.

